

Suppression de l'étang de Condé-sur-Iton et restauration de zones humides

L'opération

Catégorie	Restauration
Type d'opération	Suppression ou dérivation d'étang sur cours d'eau
Type de milieu	Cours d'eau de plaine
Enjeux (eau, biodiversité, climat)	Qualité de l'eau, bon état des habitats, continuité écologique

Début des travaux	Mai 2014
Fin des travaux	Mars 2015
Linéaire concerné	1 170 m

Le cours d'eau dans la partie restaurée

Nom	L'Iton
Distance à la source	58,3 km
Largeur moyenne (à pleins bords)	20 m avant travaux 8 m après travaux
Pente moyenne	7,9 ‰
Débit moyen	0,95 m ³ /s

Les objectifs du maître d'ouvrage

- Restaurer les habitats aquatiques et une zone humide fonctionnelle.
- Rétablir la continuité écologique.
- Sécuriser le site et réduire le risque d'inondation.
- Favoriser les activités de loisirs.

Le milieu et les pressions

L'Iton prend sa source à 300 m d'altitude sur les collines du Perche et conflue avec l'Eure, en rive gauche, après un parcours de 132 km. Son bassin versant, d'environ 1 200 km², est surtout rural avec des zones de plateaux à vocation céréalière et une tête de bassin dominée par l'élevage. Dès l'amont du bassin versant, la rivière est fortement anthropisée notamment à Francheville où le débit est divisé en trois bras. Les bras forcés de Verneuil détournent la moitié du débit vers l'Avre, tandis que le bras de Breteuil rejoint l'Iton à Condé-sur-Iton. On dénombre 139 ouvrages hydrauliques sur l'Iton amont, dont 16 % sont considérés comme infranchissables. De plus, les pressions agricoles entraînent de fortes concentrations en nitrates et altèrent la qualité de l'eau.

La localisation

Pays	France
Bassin hydrogr.	Seine-Normandie
Région(s)	Normandie
Département(s)	Eure
Commune(s)	Condé-sur-Iton



Contexte réglementaire -

Références au titre des directives européennes

Réf. masse d'eau	FRHR258
Réf. site Natura 2000	Non concerné
Code ROE	36008, 36011 et 36031



L'étang
de Condé
dans les
années 1910.



Le nouveau lit de l'Iton en juin 2015.

CE3E



La berge rive droite en aval de l'ancien seuil OH17a confortée par enrochement, en juin 2015.

CE3E

L'Iton est un cours d'eau historiquement salmonicole sur tout son linéaire, abritant la truite fario, l'ombre commun, le chabot, la loche franche, l'anguille et la lamproie de Planer. Cependant, en raison de la forte anthropisation du secteur entre Francheville et Villallet, les capacités d'accueil des espèces salmonicoles ont été fortement dégradées au profit d'un peuplement cyprinicole.

Au cours du XIX^e siècle, des meuneries et une forge s'installent à Condé en bordure de l'Iton. Deux ouvrages infranchissables de 1,5 m de hauteur de chute sont aménagés pour alimenter un bras usinier et un moulin. Ils forment un étang de 12 ha dont la zone de remous remonte sur 770 m. Par ailleurs, la succession d'ouvrages construits en amont et en aval de l'étang entraîne un étagement important du cours d'eau (3,3 m sur 1,2 km de linéaire) et de nombreux dysfonctionnements du milieu : rupture de la continuité écologique, modification des habitats et peuplements aquatiques, altération de la qualité de l'eau.

Jusqu'aux années 1970, l'étang est le centre du village : c'est un lieu de rencontres et de loisirs, qui attire également des visiteurs extérieurs, pour la pêche ou la promenade. Mais, suite à la tempête de 1999 de nombreux embâcles s'accumulent dans l'étang et mettent en péril les aménagements. En février 2000, la cote de l'étang est abaissée par arrêté préfectoral

afin de sécuriser le site. L'absence d'entretien conduit au colmatage par les sédiments fins et au développement de boisement dense de saules et d'aulnes.

Cette modification des habitats entraîne la disparition d'espèces remarquables, qui avait conduit au classement de l'étang en zone naturelle d'intérêt faunistique et floristique (ZNIEFF). Malgré cette érosion de la biodiversité, le site reste intéressant ; il est identifié en 2004 par le département, comme espace naturel sensible (ENS). Mais pour la commune, la disparition de l'étang entraîne une forte diminution de la fréquentation mettant en péril l'économie locale (commerces et camping municipal).

■ Les opportunités d'intervention

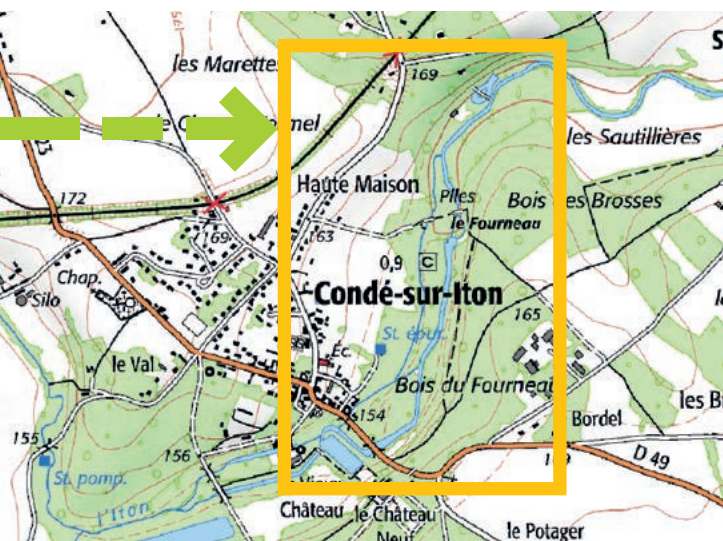
En 2005, la mairie de Condé-sur-Iton lance une étude afin de curer et remettre en eau l'étang et ainsi lui rendre sa place historique au cœur du village. Elle se rapproche du Département de l'Eure et de l'Agence de l'eau Seine-Normandie (AESN) afin d'obtenir un soutien financier. Cependant, pour ces derniers, ce projet n'est pas satisfaisant au regard des enjeux de la directive cadre sur l'eau, de la biodiversité et de la sécurité des habitations riveraines. Le Département propose alors à la mairie un projet de renaturation de l'Iton, en accord avec les objectifs du schéma départemental d'aménagement des ENS.

Une nouvelle étude est lancée en 2008 par le Département qui prend la maîtrise d'ouvrage. Elle souligne la nécessité de restaurer à la fois les habitats aquatiques de l'Iton et les zones humides associées, en incluant des usages socio-récréatifs. La mairie valide le projet et les études de conception sont lancées en 2011.

■ Les travaux et aménagements

Tout d'abord, la végétation ligneuse qui avait colonisé l'étang est défrichée. Les terrasses alluviales de l'ancien plan d'eau sont décaissées en accentuant une délaissée en rive gauche afin de créer une zone humide fonctionnelle (roselière, frayère à brochet).

L'ouvrage de l'ancien étang (OH17) et l'ouvrage aval (OH20) sont effacés. Leurs fosses de dissipation sont comblées à l'aide de matériaux grossiers. Un nouveau lit reméandré est façonné à la pelle mécanique



IGN - Scan25®

dans l'espace de mobilité de l'ancien étang sur un linéaire de 380 m. En amont de l'ancienne zone de remous sur un linéaire de 150 m et en aval sur 340 m, le tracé du lit naturel est conservé, avec resserrement du lit mineur d'étiage à l'aide de banquettes successives. Des blocs sont également disposés dans le lit pour diversifier les habitats aquatiques. En amont des deux ouvrages effacés, la restauration s'accompagne d'une recharge granulométrique sur une épaisseur de 40 à 50 cm.

Sur tout le linéaire, les berges sont talutées, protégées par du géotextile et ensemencées d'un mélange grainier. Cette protection de surface évite le lessivage de la terre par les eaux pluviales et par les crues et facilite la reprise de la végétation herbacée.

Les vannes de l'ouvrage situées en amont de l'ancien étang (OH13) sont remplacées pour faciliter la gestion de la répartition des eaux dans l'Iton. L'ouvrage est équipé en rive droite d'une rampe rustique à macrorugosité pour restaurer la continuité piscicole.

Les vestiges du moulin des Forges sont sommairement remis en état. Enfin, un seuil déversoir en enrochement de 1,5 m de haut, est réalisé dans le bras gauche en aval de l'OH17, pour conserver un plan d'eau clos dédié à l'activité de pêche.



L'ouvrage OH17b démantelé : mise en valeur des vestiges de la forge et création d'un plan d'eau de pêche, en juin 2015.



L'ouvrage OH13 conservé et équipé en rive droite d'une passe rustique en enrochement, en juin 2015.

■ La démarche réglementaire

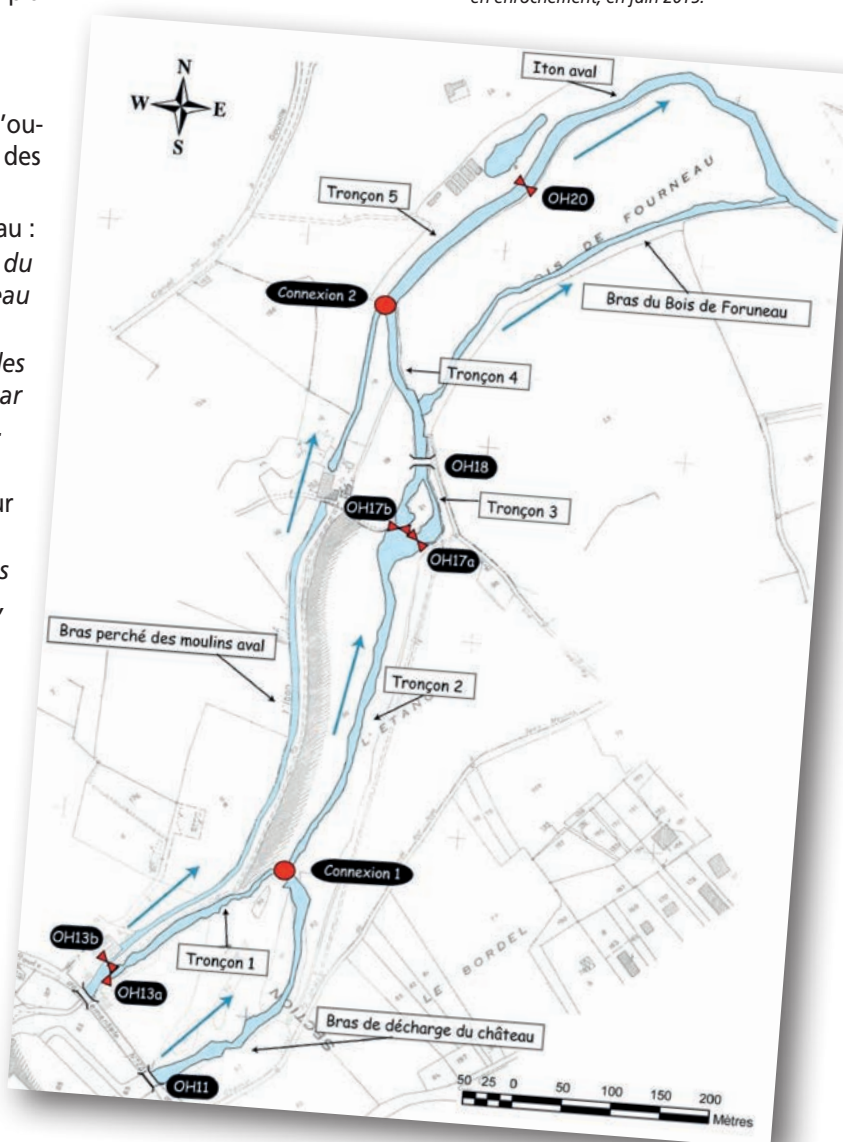
- Déclaration d'intérêt général (DIG) pour l'ouvrage amont et l'ouvrage aval appartenant à des propriétaires privés.
- Dossier d'autorisation au titre de la loi sur l'eau :
 - 3.1.2.0 : Modification du profil en long ou du profil en travers du lit mineur d'un cours d'eau ou de dérivation d'un cours d'eau.
 - 3.1.4.0 : Consolidation ou protection des berges, à l'exclusion des canaux artificiels, par des techniques autres que végétales vivante.
 - 3.1.5.0 : Destruction de frayères.
- Dossier de déclaration au titre de la loi sur l'eau :
 - 3.2.2.0 : Installations, ouvrages, remblais et épis, dans le lit mineur d'un cours d'eau, constituant un obstacle à la continuité.

■ La gestion

Un plan de gestion écologique est actuellement en cours de rédaction par le Département.

■ Le suivi

Un état initial est réalisé au printemps 2014 portant sur les macro-invertébrés et les poissons sur deux stations situées dans la zone de retenue et dans le bief de l'ouvrage aval. Les suivis biologiques seront reconduits au cours des années 2016 (n+2) et 2019 (n+5).



Les coûts

En euros HT

Coût de l'étude préalable	35 800 €
Coût des acquisitions	Non concerné
Coût de la maîtrise d'œuvre	78 900 €
Coût des travaux et aménagements	589 750 € (dont passe à poissons : 37 500 €)
Coût des aménagements complémentaires	385 370 € (aménagement pour le public)
Coût des études de suivi	3 750 € (pour IBGA et IPR état initial) (IBGA et IPR post-travaux non chiffrés)
Coût de la valorisation	21 070 €
Coût total de l'action	1 114 640 €

Partenaires financiers et financements :

AESN (51 %), FEDER (29 %), Conseil départemental de l'Eure (20 %).

Partenaires techniques du projet :

Conseil départemental de l'Eure, AESN, Onema, bureau d'étude CE3E, SARL Lafosse & fils.

En complément, des suivis hydromorphologiques sont prévus afin d'évaluer le transport solide.

Le bilan et les perspectives

De l'avis de tous, ce projet est une réussite. Il a emporté l'adhésion de la municipalité et des habitants de Condé-sur-Iton, à l'origine opposés à la suppression de l'étang. La suppression des ouvrages transversaux a permis la restauration de la continuité écologique sur cette portion de l'Iton amont. La reconnexion des annexes hydrauliques (champs d'expansion des crues), associée à la suppression des ouvrages fragilisés, contribue à la réduction du risque d'inondation. La restauration hydromorphologique de l'Iton et de ces zones humides attenantes offre de nouveaux habitats humides favorables aux poissons et aux espèces remarquables. Les aménagements complémentaires (cheminement doux, aire de détente, parking) rendent le site attractif pour la population. Enfin, la valorisation du patrimoine industriel (nettoyage des mécanismes, restauration sommaire des ruines, pose d'une signalétique explicative et

intégration au circuit pédagogique) permet de garder une trace du passé de la commune.

La maîtrise foncière communale du site de l'étang est un des facteurs clés de l'aboutissement de ce projet.

Le site de Condé-sur-Iton est l'un des rares étangs supprimés en Haute-Normandie. C'est une vitrine pour le Département de l'Eure et l'Agence de l'eau Seine-Normandie.

La valorisation de l'opération



Conscient de l'importance de l'acceptation sociale d'un tel projet modifiant radicalement le paysage et l'histoire communale, le Département de l'Eure a mis en œuvre de nombreux moyens de communication, de valorisation et de concertation, notamment des réunions publiques et des visites de terrains organisées avant, pendant et après le chantier, à destination des élus et des riverains. Enfin, les habitants ont été consultés à l'issue des travaux, pour baptiser le site et ainsi inscrire pleinement le nouvel aménagement dans la future histoire de la commune.



- Site du Département de l'Eure - Feuilletton radiophonique : http://www.eure-en-ligne.fr/cg27/cache/offonce/accueil_eure_en_ligne/audio_eure;jsessionid=BE26F-FEE3125426DA7CE1E10B2921B50
- Paris Normandie. Pages dédiées aux articles de presse sur le projet : http://www.paris-normandie.fr/detail_article/articles/3823929/actualites+societe+santela-conde-sur-iton-la-renaturation-du-cours-d-eau-est-terminee#.VureQebpzol
- France 3 Normandie. Reportage : <http://france3-regions.francetvinfo.fr/haute-normandie/2014/05/21/dans-l-eure-la-fin-de-l-etang-de-conde-sur-iton-481687.html>

Maître d'ouvrage

Conseil départemental de l'Eure
(pour la partie située dans le périmètre de l'ENS)
Syndicat intercommunal de la Haute vallée de l'Iton (SIHVI) (pour la partie amont)
Eure aménagement développement (EAD)
assistant à maître d'ouvrage du Département.

Contacts

Stéphanie Robinet, Département de l'Eure
stephanie.robinet@eure.fr
Sébastien Bley, SIHVI
Sihvi.iton@orange.fr
Gwendal Bodilis, AESN DTM Seine aval
bodilis.gwendal@aesn.fr